

Image not found or type unknown



ont ils le droit ??????????

Par **mahicha**, le **25/03/2009** à **12:33**

je suis cliente chez orange
et depuis un an ils ne m ont pas envoyer de facture ni prelever sur mon compte et la j ai recu
un courrier disant que je leur devais un an de prestation on t il le droit ?

Par **ardendu56**, le **25/03/2009** à **20:56**

Si la facture impayée n'a jamais été portée à votre connaissance! L'article 2272 du code civil
qui établi une présomption de paiement interdit au créancier négligeant ou imprudent de
réclamer toute somme, au bout d'un certain laps de temps : délai de 1 an pour réclamer
facture de téléphone...
Désolée. Mais oui, il a le droit.